



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Transports de matieres dangereuses

Question écrite n° 35823

Texte de la question

M Henri Bayard demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, de bien vouloir lui faire connaitre la liste des matieres dangereuses faisant l'objet d'une directive de la CEE du 24 juin 1982 et dont le transport peut etre interdit en application du nouvel article L 131 - 4 (2o) du code des communes.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35823

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 428